



CRÉDIT FONCIER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le Crédit Foncier annonce avoir saisi le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) pour rechercher et trouver avec les associations UFC-Que Choisir et l'AFUB une solution rapide aux différends portant sur certains prêts à taux révisable**

Paris, le 5 mai 2009

---

Le Crédit Foncier, dans sa volonté de poursuivre les discussions avec ses clients ayant contesté les conditions de commercialisation de certains types de prêts à taux révisable, annonce avoir saisi le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP). Le CMAP, créé en 1995 par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, est un organisme indépendant qui, de par son impartialité et sa neutralité, favorise la mise en place de solutions novatrices et efficaces de résolution des différends.

L'UFC-Que Choisir et l'AFUB ont accepté de participer à ce processus de médiation qui doit faciliter la recherche et l'adoption d'une solution rapide aux différends portant sur certains prêts à taux révisable.

Par son initiative, le Crédit Foncier confirme sa volonté de mettre tout en œuvre afin que ses clients puissent mener à bien leur projet immobilier.

Rappelons que le Crédit Foncier a permis à plus de 3 millions de Français de devenir propriétaires de leur habitation au cours des 20 dernières années. En ce début d'année 2009, il continue à s'engager quotidiennement auprès de ses clients et confirme sa position de leader du financement de l'accession sociale. Le CFF a effectivement distribué au cours de ces 3 derniers mois près d'un prêt à l'accession sociale sur 2 et près d'un prêt à taux zéro sur 5, il entend jouer ainsi pleinement son rôle dans la relance du marché de l'immobilier.

\*\*

**Contacts Presse**

Philippe Druart  
Tél. : 01 57 44 80 14 / 06 07 75 62 85  
philippe.druart@creditfoncier.fr

Kayoum Séraly  
Tel. : 01 57 44 78 34 / 06 07 75 80 50  
kayoum.seraly@creditfoncier.fr